



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE CAP-CHAT**

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE ORDINAIRE** des membres du Conseil municipal de la Ville de Cap-Chat, tenue à la salle Olivier-Gagnon de l'Hôtel de Ville Louis-Roy, à 20h00, le 5 septembre 2017.

ÉTAIENT PRÉSENTS : **Judes Landry, maire**
Pierre-Yves Lévesque, conseiller du district no. 1
Régis Soucy, conseiller du district no. 2
Simon Landry, conseiller du district no. 3
Richard Émond, conseiller du district no. 4
Sébastien Landry, conseiller du district no. 5
Louis-Seize Sergerie, conseiller du district no. 6

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS : Yves Roy, directeur général et greffier
Marielle Émond, trésorière

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire, Judes Landry, la séance est ouverte à 20h00.

RÉS.01.09.17

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et résolu à l'unanimité que l'**ORDRE DU JOUR** soit et est approuvé en y ajoutant les points suivants :

19. a) Dépôt de l'État des activités financières de fonctionnement et de l'État de la situation financière au 31 août 2017.
19. b) Nomination d'un représentant municipal à l'Office municipal d'habitation de Cap-Chat.
19. c) Mandat de représentation à la Cour du Québec, Chambre civile, division des Petites créances – Dossier # 130-32-70000-174.
19. d) Autoriser la signature d'un protocole d'entente avec la Ville de Sainte-Anne-des-Monts – Octroi de temps de glace à l'aréna de Cap-Chat.

ADOPTÉE

RÉS.02.09.17

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AOÛT 2017

Il est proposé par **RICHARD ÉMOND** et unanimement résolu que le **PROCÈS-VERBAL** de la **SÉANCE ORDINAIRE du 7 août 2017** soit et est approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

M. Yves Roy, directeur général et greffier, procède à la lecture de la correspondance reçue au cours du mois d'août 2017.



LECTURE ET DÉPÔT DU CERTIFICAT DU GREFFIER RELATIF À LA TENUE D'UN REGISTRE CONCERNANT LE RÈGLEMENT NO. 272-2017

Le directeur général et greffier, M. Yves Roy, procède à la lecture et au dépôt du **certificat du greffier relatif à la tenue d'un registre concernant le Règlement No. 272-2017** autorisant un emprunt de trois cent soixante mille dollars (360 000.\$) servant à la réfection de la toiture du Centre sportif Claude-Jourdain de Cap-Chat.

RÉS.03.09.17

APPROBATION DES COMPTES MENSUELS RÉGULIERS VILLE ET ARÉNA

Il est proposé par **RICHARD ÉMOND** et résolu à l'unanimité que les comptes de la Ville de Cap-Chat couvrant les **chèques #6996 à #7018** ainsi que **#30134 à #30195**, pour un montant total de **318 784.09\$**, soient et sont approuvés.

ADOPTÉE

RÉS.04.09.17

MANDATER Me DENIS TREMBLAY, AVOCAT – DOSSIER DE LA RIVIÈRE CAP-CHAT / BUDGET RÉG.

CONSIDÉRANT les événements survenus en mai dernier en lien avec les travaux effectués sur la rivière Cap-Chat;

CONSIDÉRANT QU'une sommation a été signifiée à la Ville de Cap-Chat et que la comparution est fixée au 15 septembre prochain;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Cap-Chat assumera sa propre défense, celle du maire ainsi que des six (6) conseillers;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **SIMON LANDRY** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **MANDATE Me Denis Tremblay**, avocat, pour comparaître pour et au nom de chacun des inculpés et d'assumer par la suite leur défense; le coût étant approprié au **budget régulier**.

ADOPTÉE

RÉS.05.09.17

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE / CORP. DE L'ARÉNA DE CAP-CHAT INC. – 10 000.\$ - SURPLUS ACC.

Il est proposé par **RÉGIS SOUCY** et résolu unanimement que la Ville de Cap-Chat **ACCORDE** une **aide financière de l'ordre de dix mille dollars (10 000.\$)**, à la **Corporation de l'Aréna de Cap-Chat Inc.**, afin de pallier à ses engagements actuels, plus précisément, les salaires et les avantages sociaux de l'employé; cette dépense étant appropriée au **surplus accumulé**.

ADOPTÉE

RÉS.06.09.17

AUTORISER PAIEMENT DE FACTURE – ACHAT DE GÉOTEXTILE / MATÉRIAUX GOSSELIN INC. – 820.\$ + TX – BUDGET RÉG.

Il est proposé par **PIERRE-YVES LÉVESQUE** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE** le **paiement de la facture (#0156777 du 13-06-2017)** de **Matériaux Gosselin Inc.**, au montant de **820.\$ + taxes**, concernant l'achat de membrane géotextile utilisée lors des travaux effectués dans les Fonds (Rivière Cap-Chat); le coût étant approprié au **budget régulier**.

ADOPTÉE

**RÉS.07.09.17****AUTORISER PAIEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENTS À AMQUI DE LA TRÉSORIÈRE – RENCONTRE POUR ASSURANCES DOMMAGES – BUDGET RÉG.**

Il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE** le **remboursement des frais de déplacements de la trésorière** suite à la rencontre tenue le 31 août dernier à Amqui concernant les assurances dommages; cette dépense étant appropriée au **budget régulier**.

ADOPTÉE

RÉS.08.09.17**AUTORISER AIDE FINANCIÈRE / CENTRE DE PLEIN AIR DE CAP-CHAT – BUDGET RÉG.**

Il est proposé par **PIERRE-YVES LÉVESQUE** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE** le **versement d'une aide financière de l'ordre de 3 000.\$ au Centre de Plein Air de Cap-Chat** servant à l'achat de matériaux nécessaires aux travaux d'entretien et de réparation; le coût étant approprié au **budget régulier**.

ADOPTÉE

RÉS.09.09.17**AUTORISER MARQUAGE DE RUES / MULTI-LIGNES DE L'EST – 2 597.47\$ + TX – BUDGET RÉG.**

Il est proposé par **SÉBASTIEN LANDRY** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE** les **travaux de marquage de rues par Multi-Lignes de l'Est**, pour un montant total de **2 597.47\$ + taxes**; cette dépense étant appropriée au **budget régulier**.

ADOPTÉE

RÉS.10.09.17**AUTORISER PAIEMENT DE FACTURE POUR RÉPARATION DE LA NIVELEUSE / LE PRO DE LA NIVELEUSE 9304-6647 QUÉBEC INC. – 2 885.17\$ + TX – BUDGET RÉG.**

Il est proposé par **SÉBASTIEN LANDRY** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE** le **paiement de la facture (#4246 du 08-06-2017)** de « **Le PRO de la niveleuse 9304-6647 Québec Inc** », au montant de **2 885.17\$ + taxes**, relative à la réparation de la niveleuse; le coût étant approprié au **budget régulier**.

ADOPTÉE

RÉS.11.09.17**AUTORISER PAIEMENT DE FACTURE POUR RÉPARATION BALCON DU BUREAU DE POSTE / CONSTRUCTION MAJO 3091-2901 QUÉBEC INC. – 1 900.\$ + TX - BUDGET RÉG.**

Il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et résolu unanimement que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE** le **paiement de la facture (#475427 du 14-08-2017)** de « **Construction Majo 3091-2901 Québec Inc.** », au montant de **1 900.\$ + taxes**, pour la réparation du balcon au bâtiment du bureau de poste; cette dépense étant appropriée au **budget régulier**.

ADOPTÉE



RÉS.12.09.17

AUTORISER LE DIRECTEUR GÉNÉRAL-GREFFIER – FORMATION À GASPÉ - MISE À NIVEAU ÉLECTION MUNICIPALE / FRAIS DE REPAS – BUDGET RÉG.

Il est proposé par **RÉGIS SOUCY** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE** le **Directeur général-greffier à assister à une formation** intitulée « Organisation d'une élection municipale – Mise à niveau » qui se tiendra le 12 septembre prochain à Gaspé; le coût des repas étant approprié au **budget régulier**.

ADOPTÉE

RÉS.13.09.17

AUTORISER L'ACHAT D'UN ÉQUIPEMENT (ATTACHE-RAPIDE HYDRAULIQUE) / NORTRAX QUÉBEC INC. – 5 452.85\$ + TX – BUDGET RÉG.

Il est proposé par **SÉBASTIEN LANDRY** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE** l'achat d'un équipement pour machinerie lourde, soit une **attache-rapide hydraulique (2017 – GRYB)**, du fournisseur **Nortrax Québec Inc**, pour un montant de l'ordre de **5 452.85\$ + taxes** (telle que la proposition #15877911 du 14-08-2017); cette dépense étant appropriée au **budget régulier**.

ADOPTÉE

RÉS.14.09.17

MANDATER M. LUSSIER, INGÉNIEUR, POUR DRESSER LES PLANS ET DEVIS DE L'INSPECTION TÉLÉVISÉE DES CONDUITES D'EAUX USÉES – TRONÇON DE 1 KM À L'OUEST DE LA RIVIÈRE CAP-CHAT / MRC DE LA MATANIE – BUDGET RÉG.

ATTENDU QUE par l'intermédiaire de l'ingénieur Marc Lussier, la Ville de Cap-Chat déposait le 5 mai 2017, auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, un plan d'intervention modifié pour le renouvellement des conduites et des chaussées daté du 3 mai 2017;

ATTENDU QUE ce plan est nécessaire au cheminement des demandes soumises dans le cadre du programme TECQ (taxe sur l'essence et de la contribution du Québec);

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire exige de l'inspection additionnelle, soit l'inspection télévisée des conduites d'eaux usées, sur un tronçon d'environ 1 km à l'ouest de la rivière Cap-Chat;

ATTENDU QU'il y a lieu pour ce faire de mandater un ingénieur afin qu'il dresse les plans et devis de tels travaux d'inspection;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **MANDATE** monsieur **Marc Lussier**, ingénieur, pour qu'il **dresse les plans et devis de tels travaux d'inspection aux fins d'un prochain appel d'offres**; cette dépense étant appropriée au **budget régulier**.

ADOPTÉE

RÉS.15.09.17

AUTORISER PAIEMENT DE FACTURE POUR VÉRIFICATION ANNUELLE D'APPAREILS RESPIRATOIRES / ARÉO-FEU – 1 230.90\$ + TX – BUDGET RÉG.

Il est proposé par **RÉGIS SOUCY** et résolu unanimement que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE** le **paiement de la facture** (#277662 du 28-08-2017) de la compagnie **Aréo-Feu**, au montant de **1 230.90\$ + taxes**, concernant la vérification annuelle et l'entretien des appareils respiratoires; le coût étant approprié au **budget régulier**.

ADOPTÉE



DÉPÔT DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES DE FONCTIONNEMENT ET DE L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 31 AOÛT 2017

À la séance tenante, Mme Marielle Émond, trésorière, dépose à chacun des membres du Conseil municipal l'État des activités financières de fonctionnement et l'État de la situation financière au 31 août 2017.

RÉS.16.09.17

NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT MUNICIPAL À L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE CAP-CHAT

Il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et résolu à l'unanimité que **M. RODRIGUE ROY** soit et est nommé comme représentant municipal pour siéger sur le Conseil d'administration de l'Office Municipal d'Habitation de Cap-Chat, pour un mandat de trois (3) ans, soit du 5 septembre 2017 au 5 septembre 2020.

ADOPTÉE

RÉS.17.09.17

MANDAT DE REPRÉSENTATION À LA COUR DU QUÉBEC, CHAMBRE CIVILE, DIVISION DES PETITES CRÉANCES – DOSSIER #130-32-70000-174

CONSIDÉRANT l'assignation de la Ville de Cap-Chat, au titre de défenderesse, dans le dossier portant le numéro 130-32-700005-174 de la Cour du Québec Chambre civile, division des Petites Créances;

CONSIDÉRANT l'article 542 du Code de procédure civile du Québec;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mandater un représentant pour agir au nom de la Ville de Cap-Chat dans le dossier susmentionné;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **PIERRE-YVES LÉVESQUE** et unanimement résolu de **MANDATER** le directeur général-greffier de la Ville de Cap-Chat, **M. Yves Roy**, comme **représentant de la Ville de Cap-Chat**, dans le dossier portant le numéro 130-32-700005-174 de la Cour du Québec, Chambre civile, division des Petites créances.

ADOPTÉE

RÉS.18.09.17

AUTORISER LA SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA VILLE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS – OCTROI DE TEMPS DE GLACE À L'ARÉNA DE CAP-CHAT

Il est proposé par **SÉBASTIEN LANDRY** et résolu à l'unanimité que messieurs **Judes Landry** et **Yves Roy**, respectivement maire et directeur général-greffier, **soient et sont autorisés à signer le protocole d'entente à intervenir avec la Ville de Sainte-Anne-des-Monts** ayant trait à l'octroi de temps de glace au Centre sportif Claude-Jourdain de Cap-Chat.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Il est 20h30 et il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** que l'assemblée soit et est levée.

JUDES LANDRY
MAIRE

YVES ROY
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER